

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES LODEVOIS&LARZAC

**Nombre de Membres**

En exercice : 20

Présents : 7

Exprimés : 8  
(dont 1 pouvoir donné)

**Vote**

Pour : 8

Blancs : 0

Nuls : 0

Date de convocation : mardi 31 mai 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-  
Préfecture de Lodève le : .....

n° CA CIAS 20220607 01

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an deux mille vingt deux le 7 juin

Le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, dûment convoqué à 9 heures 30 , s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET sous la présidence de **REQUI Jean-Luc** Président du C.I.A.S

Cette séance fait suite à celle du 30 mai où le quorum n'avait pas été atteint,

**Présents :**

membres élus : **PANIS Michel**, Élu de la commune de Lodève, **BOUSQUET Pierre-Paul**, Maire de la Commune de St Pierre de la Fage, **GALEOTE Monique** Élue de la commune de Lodève, **BAISSET Martine**, Maire de la commune de La Vacquerie,

membres qualifiés : **ABRIC Charles** de l'association APF, **MARTINEZ Marie-Line** représentant l'association ACCORD

**Pouvoirs :**

membres qualifiés : **LACAZE Lionel** représentant l'association MJC à donné pouvoir à **Jean-Luc REQUI**, Président du CIAS

**Absents :**

membres élus : **CANO Jésahel**, Élu de la commune d'Usclas du Bosc, **BATACHE Carmen**, Élue de la commune de Saint Etienne de Gourgas, **ENNADIFI Fatiha**, Élue de la commune de Lodève, **LAATEB Claude**, Élu de la commune de Lodève, **ALIBERT Damien**, Élu de la commune de Lodève, **FRONTIN Claudine**, Élue de la commune de Sorbs,

membres qualifiés : **CABANES Nelly**, représentant l'association LES FICELLES, , **DELFORGE Clotilde** représentant l'association ADAGES, , **DAUNIS Solange** représentant l'UDAFA, **LEDERMAN THérèse** représentant le CODEV Pays Coeur d'Hérault, **AUDOUY Marie-Christine** représentant l'Union Départementale des Foyers Ruraux, **CAUNES Jean Paul**, représentant l'association l'OUSTALITE,

**Membres consultatifs:**

**VALETTE Florence**, Directrice du C.I.A.S  
**FABRE Audrey**, Adjointe à la Directrice du CIAS

Délibération n°1

Approbation procès verbal séance du conseil d'administration du 11 avril 2022

Le Président demande au conseil d'administration si des observations sont à formuler quant au procès verbal de la séance du 11 avril 2022, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Conseil.

Aussi, il est proposé au Conseil d'Administration de délibérer sur cette affaire et le cas échéant :

**Oui l'exposé de Jean-Luc REQUI, et après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration votent :**

- Pour : 8
- Blancs : 0
- Nuls : 0

**et décident:**

- d'adopter le procès verbal de la séance du 11 avril 2022
- de transmettre la présente délibération au contrôle de légalité

Ainsi et fait et délivré les jours et an susdits et ont les délibérants signés au registre. Par extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Luc REQUI

